

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pôle Gestion publique

Pôle d' évaluation domaniale

Adresse: 8 place d'Espagne 64 019 PAU CEDEX

Téléphone: 05-59-82-24-00

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Eric DUNY Téléphone :05 59 82 24 59

Courriel: eric.duny@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2020-40317v0085

Le 19/02/20

La Directrice départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques Pôle d' évaluation domaniale

à

Monsieur le Président Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud 40 230 SAINT-VINCENT de TYROSSE

# AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : terrains constructibles

ADRESSE DU BIEN: ZAE DU MARLÉ, TOSSE

VALEUR VÉNALE: 55 €/m² HT

1 – Service consultant La CC MACS

Affaire suivie par: M. L' HERRANT

2 – Date de consultation : 27/01/2020
Date de réception : 27/01/2020
Date de constitution du dossier « en état » : 27/01/2020

# 3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Cession de lots viabilisés en zone d'activité.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle AI 133 et 473, lots 1 à 4 et 10 à 20. Diverses superficies.

#### 5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : la CC MACS.

- situation d'occupation : libres.



#### 6 - Urbanisme et réseaux

AUe.

### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative.

La valeur de commercialisation de ces lots est estimée à 55 €/m² HT.

#### 8 – Durée de validité

Dix-huit mois.

#### 9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques et par délégation,

Marie-Françoise EVEN Inspectrice divisionnaire